

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: **2255**
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 25.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	Capping-Reagent I
Numéro d'article	2255
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: substance chimique de laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG
Schoemperlenstr. 3-5
D-76185 Karlsruhe
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 721 - 56 06 0

Téléfax: +49 (0) 721 - 56 06 149

e-mail: sicherheit@carlroth.de

Site web: www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

e-mail (personne compétente) : sicherheit@carlroth.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	(Flam. Liq. 2)	H225
3.10	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 4)	H302
3.11	toxicité aiguë (inhalation)	(Acute Tox. 4)	H332
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Dam. 1)	H318
3.6	cancérogénicité	(Carc. 2)	H351
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	(STOT SE 3)	H335

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Informations additionnelles sur les dangers

Code	Informations additionnelles sur les dangers
EUH019	peut former des peroxydes explosifs

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement **Danger**

Pictogrammes



Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - intervention

P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

Informations additionnelles sur les dangers

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

Composants dangereux pour l'étiquetage: pyridine, Anhydride acétique, Tétrahydrofurane

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H318
H351

Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.

P280
P305+P351+P338

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EUH019
contient:

Peut former des peroxydes explosifs.
Pyridine, Anhydride acétique, Tétrahydrofurane

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composition/informations sur les composants.

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
Tétrahydrofurane	No CAS 109-99-9 No CE 203-726-8 No index 603-025-00-0 No d'enreg. REACH 01-2119444314- 46-xxxx	≥ 50	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 Carc. 2 / H351 STOT SE 3 / H335 EUH019		Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 25 %
Anhydride acétique	No CAS 108-24-7 No CE 203-564-8 No index 607-008-00-9 No d'enreg. REACH 01-2119486470- 36-xxxx	10 – < 25	Flam. Liq. 3 / H226 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Corr. 1B / H314		Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 %

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
pyridine	No CAS 110-86-1 No CE 203-809-9 No index 613-002-00-7 No d'enreg. REACH 01-2119493105-40-xxxx	10 – < 25	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319		

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours



Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves, Danger de cécité,
Après contact avec la peau: Rougeur locale, un œdème, du prurit et/ou des douleurs,
En cas d'ingestion: Vomissements, Irritation, Arythmies cardiaques, Effondrement circulatoire,
En cas d'inhalation: Toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires, Céphalées

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aérer la zone touchée. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter les sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Danger d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante. Utiliser un échappement (laboratoire).

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières



Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. En raison du danger d'ex-

plosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Considération des autres conseils

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	Source
EU	tétrahydrofurane	109-99-9		IOELV	50	150	100	300	2017/164/UE
EU	pyridine	110-86-1		IOELV	5	15			2017/164/UE
LU	tétrahydrofurane	109-99-9		VLIEP	50	150	100	300	RGD
LU	pyridine	110-86-1		VLIEP	5	15			RGD

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Tétrahydrofurane	109-99-9	DNEL	72,4 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tétrahydrofurane	109-99-9	DNEL	96 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Tétrahydrofurane	109-99-9	DNEL	150 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Tétrahydrofurane	109-99-9	DNEL	300 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
Tétrahydrofurane	109-99-9	DNEL	12,6 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Anhydride acétique	108-24-7	DNEL	12,6 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
Anhydride acétique	108-24-7	DNEL	4,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
Anhydride acétique	108-24-7	DNEL	4,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pyridine	110-86-1	DNEL	2,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pyridine	110-86-1	DNEL	7,5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
pyridine	110-86-1	DNEL	0,14 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
pyridine	110-86-1	DNEL	0,42 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

• PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	67 mg/kg	eau	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	4,32 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	0,432 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	4,6 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	23,3 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	2,33 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Tétrahydrofurane	109-99-9	PNEC	2,13 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	30,58 mg/l	eau	rejets discontinus
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	3,058 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	0,306 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	115 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	11,36 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	1,136 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Anhydride acétique	108-24-7	PNEC	0,47 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	3 mg/l	eau	rejets discontinus
pyridine	110-86-1	PNEC	0,3 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	0,03 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	2 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	3,2 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	0,32 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
pyridine	110-86-1	PNEC	0,46 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau



• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

• type de matière

Caoutchouc butyle

• épaisseur de la matière

0,7mm

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>30 minutes (perméation: niveau 2)

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Vêtements ignifuges.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide (fluide)
Couleur	incolore - jaune clair
Odeur	piquant
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	Cette information n'est pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	65 °C
Point d'éclair	-21 °C
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)
<u>Limites d'explosivité</u>	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	cette information n'est pas disponible
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	cette information n'est pas disponible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité	0,925 g/cm ³
Densité de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité globale	Ne s'applique pas
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
<u>Solubilité(s)</u>	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
<u>Coefficient de partage</u>	
n-octanol/eau (log KOW)	Cette information n'est pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	N'est pas classé comme explosible
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Risque d'allumage. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Peut former des peroxydes explosifs.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Alcalies (bases), concentré, Hydroxyde alcalin (caustique alcalin), Ammoniac, Nitrate, Oxygène, Combustant puissant

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Articles en caoutchouc, différents matières plastiques, métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

• Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Anhydride acétique	108-24-7	oral	630 mg/kg
Anhydride acétique	108-24-7	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
pyridine	110-86-1	oral	1.600 mg/kg
pyridine	110-86-1	cutané	2.000 mg/kg
pyridine	110-86-1	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

• En cas d'ingestion

nausée, vomissements, effondrement circulatoire

• En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves, danger de cécité

• En cas d'inhalation

toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires, céphalées, vertige, arythmies cardiaques

• En cas de contact avec la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeurs, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc, provoque une irritation cutanée

Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Tétrahydrofurane	109-99-9	LC50	2.160 mg/l	poisson	96 h
Tétrahydrofurane	109-99-9	EC50	1.930 mg/l	poisson	96 h
Anhydride acétique	108-24-7	LC50	>1.000 mg/l	poisson	96 h
Anhydride acétique	108-24-7	EC50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Anhydride acétique	108-24-7	ErC50	>1.000 mg/l	algue	72 h
pyridine	110-86-1	EC50	<1.000 mg/l	poisson	96 h
pyridine	110-86-1	ErC50	320 mg/l	algue	72 h

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Toxicité aquatique (chronique)

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
pyridine	110-86-1	EC50	<320 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

12.2 Processus de la dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
Tétrahydrofurane	109-99-9	biotique/abiotique	39 %	28 d
Tétrahydrofurane	109-99-9	disparition de l'oxygène	39 %	28 d
Anhydride acétique	108-24-7	biotique/abiotique	>95 %	5 d
pyridine	110-86-1	disparition du COD	97 %	19 d
pyridine	110-86-1	disparition de l'oxygène	0 %	30 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Tétrahydrofurane	109-99-9		0,45 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Anhydride acétique	108-24-7	3,16	-0,577 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
pyridine	110-86-1		0,64 (valeur de pH: 7, 20 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).


13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	2924
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU Composants dangereux	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. Anhydride acétique, Tétrahydrofurane
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	3 (liquides inflammables)
14.4	Groupe d'emballage	II (matière moyennement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	aUCUNE (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

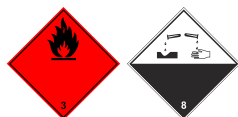
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	2924
Désignation officielle	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
Mentions à porter dans le document de bord	UN2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., (Anhydride acétique, Tétrahydrofurane, solution), 3 (8), II, (D/E)
Classe	3
Code de classification	FC
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3+8



Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
Numéro d'identification du danger	338

• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	2924
Désignation officielle	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A., (contient: Anhydride acétique, Tétrahydrofurane), 3 (8), II, -21°C c.c.
Classe	3
Risque(s) subsidiaire(s)	8
Polluant marin	-
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3+8

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255



Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-E, S-C
Catégorie de rangement (stowage category)	B

• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	2924
Désignation officielle	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN2924, Liquide inflammable, corrosif, n.s.a., (contient: Anhydride acétique, Tétrahydrofurane), 3 (8), II
Classe	3
Risque(s) subsidiaire(s)	8
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	3+8



Dispositions spéciales (DS)	A3
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	0,5 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• Régelement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des composants n'est énuméré.

• Régelement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Aucun des composants n'est énuméré.

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

• Régelement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

• Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom de la substance	No CAS	%M	Type d'enregistrement	No
Capping-Reagent I		100	1907/2006/EC annexe XVII	3
Anhydride acétique		11,8	1907/2006/EC annexe XVII	3
Anhydride acétique		11,8	1907/2006/EC annexe XVII	40
Tétrahydrofurane		77,5	1907/2006/EC annexe XVII	3
Tétrahydrofurane		77,5	1907/2006/EC annexe XVII	40
pyridine		10,7	1907/2006/EC annexe XVII	3
pyridine		10,7	1907/2006/EC annexe XVII	40

• Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

Aucun des composants n'est énuméré.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaires nationaux	Status
AU	AICS	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Domestic Substances List (DSL)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
REACH Reg.	Substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2017/164/UE	Directive de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
Acute Tox.	toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Carc.	cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	irritant oculaire
FBC	facteur de bioconcentration

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Abr.	Description des abréviations utilisées
Flam. Liq.	liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IOELV	valeur limite indicative d'exposition professionnelle
log KOW	n-octanol/eau
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RGD	Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg: Règlement grand-ducal
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Capping-Reagent I pour la synthèse d'ADN avec ABITM et PolyGen® Synthesizer

numéro d'article: 2255

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	liquide et vapeurs très inflammables
H226	liquide et vapeurs inflammables
H302	nocif en cas d'ingestion
H312	nocif par contact cutané
H314	provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	provoque une irritation cutanée
H318	provoque de graves lésions des yeux
H319	provoque une sévère irritation des yeux
H332	nocif par inhalation
H335	peut irriter les voies respiratoires
H351	susceptible de provoquer le cancer

Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.